

Règlement communal sur les Taxes des séjours (TS) et les Taxes d'hébergement (TH)

Les deux tableaux ci-dessous représentent le règlement en question de la commune de Leytron, notamment l'application du montant forfaitaire et des nuitées, les occupants assujettis et l'instance de perception.

Taxe des séjours (TS)

Assujettis :	Propriétaire		Hôte de passage	
	Mode de perception	Versé à	Mode de perception	Versé à
Pas de location (usage propre)	Forfait	Organe de perception	X	X
Location occasionnelle	Forfait	Organe de perception	Nuitée	Propriétaire
Location commerciale (par une agence)	Forfait	Organe de perception	Nuitée	Organe de perception

Taxe d'hébergement (TH)

Assujettis :	Logeur occasionnel (hébergement contre rémunération)		Logeur commercial (hébergement contre rémunération)	
	Mode de perception	Versé à	Mode de perception	Versé à
Pas de location (usage propre)	X	X	X	X
Location	Forfait	Organe de perception	Nuitée	Organe de perception